

ces gens-là! Ils désirent savoir quel genre de compensation ils recevront. Aucune indication n'est donnée dans le bill qui nous occupe.

Les cultivateurs de l'Ouest canadien demandent qu'on les dédommage pour les pertes qu'ils ont subies à l'égard de ce bétail. En ce qui concerne l'autre question soulevée par l'auteur de la lettre,—et c'est une question qui préoccupe de nombreux cultivateurs de la Saskatchewan,—ils se demandent aujourd'hui, à propos de la destruction de leur bétail décrétee par le Gouvernement, si oui ou non une disposition sera prise en vertu de laquelle la somme qu'ils recevront ne sera pas considérée comme le revenu de l'année courante.

Le très hon. M. Gardiner: Je demande à nouveau la date de cette lettre.

M. Diefenbaker: Elle est récente, elle est datée du 27 février 1952. On n'a rien fait depuis en matière de promesses de dédommagement, qui pourrait préciser la réponse nébuleuse que le ministre a faite l'autre jour quand j'ai posé une question au sujet du dédommagement et rien dans le bill ne le précise.

Le très hon. M. Gardiner: Je puis répondre que j'ai reçu un télégramme de M. Beatty. J'y ai répondu et je n'ai été saisi d'aucun grief depuis lors.

M. Diefenbaker: Possible; mais, si le ministre a précisé, dans sa réponse, la somme que touchera M. Beatty, que ne fournit-il également des précisions lorsqu'il soumet un projet de loi au Parlement, afin que le pays tout entier sache à quoi s'en tenir? Le ministre nous dira-t-il quand ce télégramme a été reçu et ce qui, dans son télégramme, a pu laisser l'impression que tout s'arrangerait pour le mieux? Il arrive souvent que les déclarations du ministre laissent une telle impression, que l'événement ne vient pas confirmer.

Comme d'autres éleveurs de la région, ce cultivateur a également soulevé, dans sa lettre, la question de l'impôt sur le revenu et de la situation des cultivateurs en face du fisc, en 1952.

M. Graydon: Le ministre des Finances ferait bien de télégraphier lui aussi!

M. Diefenbaker: Le ministre riait. Il n'y a pourtant pas matière à rire.

L'hon. M. Abbott: Je ne riais pas. J'écoutais attentivement.

Le président: A l'ordre!

M. Diefenbaker: Je laisse la question de la compensation et de l'impôt sur le revenu pour passer à autre chose, savoir,—et mes remarques s'adressent au ministre et au Gouverne-

ment,—qu'il y a lieu de prévoir des prix minimums pour le bétail sur pied, afin de sauvegarder l'économie de l'Ouest et, tout particulièrement, de protéger les éleveurs de bovins mi-gras dans la région en cause.

A l'heure actuelle, un prix minimum imposé à l'égard de l'animal abattu ne protégera pas le cultivateur de tout l'Ouest qui vit des recettes que lui assure l'élevage des animaux mi-gras.

Je crois qu'il convient aussi que le Gouvernement nous dise quelles mesures seront prises ou ont été prises en vue d'assurer l'écoulement au Royaume-Uni d'une partie de notre bœuf excédentaire, étant donné que le marché des États-Unis nous est maintenant fermé. Il faut sûrement trouver d'autres débouchés, étant donné que le marché américain nous est fermé et que la production s'est accrue lorsque ce marché était disponible. Lorsqu'il parlera de cette question, le ministre devrait donner à la Chambre des communes des renseignements qui soient de nature à donner de l'espoir aux cultivateurs.

Le ministre a affirmé l'autre jour qu'il n'y avait pas d'interdiction à l'égard des céréales de provende. Il y en a cependant une pour ce qui est des céréales de provende des régions mises en quarantaine. Je crois que le ministre en conviendra. Si la maladie se répand, comme cela se produit souvent, si elle se transmet d'un endroit à un autre avant la mise en quarantaine, le Gouvernement devrait étudier l'opportunité d'accorder des avances ou des versements à l'égard de l'entreposage des céréales. Ces questions atteignent un grand nombre de personnes des provinces de l'Ouest, bien qu'elles n'intéressent particulièrement que les régions mises en quarantaine. Afin d'être doublement sûr que les cultivateurs n'auront pas à s'en remettre à l'interprétation du ministre ni à celle d'autres membres du Gouvernement pour ce qui est du montant de la compensation, je propose que la norme, l'échelle ou le barème soit énoncé de façon générale dans le projet de loi et ne puisse varier que si les circonstances l'exigent, la seule méthode d'y pourvoir étant le recours à des règlements.

Voilà, ce que dans l'ensemble, je propose au nom des régions éprouvées de la Saskatchewan. Le problème ne touche pas seulement la Saskatchewan mais bien tout le pays. L'une des grandes industries du pays court le danger d'être ruinée sans pouvoir se relever avant des années. Je ne puis faire autrement que répéter que les délais, la négligence à se procurer le sérum, les remises de semaine en semaine, de mois en mois,—alors que six jours auraient suffi si on avait fait venir le sérum,—n'ont pas encore été expliqués par le Gouvernement comme c'est son devoir de le faire.

[M. Diefenbaker.]